



---

**PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE (PAM)  
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE  
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

---

Douzième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.41/3/2  
Date : 10 mai 2017

Malte, 23-25 mai 2017

Original : anglais

Point 3 de l'ordre du jour

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ ET PROJET D'EMPLOI DU TEMPS**

**Note du Secrétariat**

**RÉSUMÉ**

**Résumé :** Ce document fournit de brèves informations sur les mesures à prendre par les participants à la réunion ainsi que sur le projet d'emploi du temps. Cet emploi du temps, préparé par le Secrétariat, doit être considéré comme provisoire, et peut être modifié par les participants à la réunion si jugé nécessaire.

**Actions à prendre :** Tel qu'indiqué sous chaque point de l'ordre du jour.

**Documents de référence :** UNEP/IG.43/6, UNEP(DEPI)/MED IG.22/28, REMPEC/WG.41/3/1/Rev.1, REMPEC/WG.41/4, REMPEC/WG.41/5, REMPEC/WG.41/6/1, REMPEC/WG.41/6/2, REMPEC/WG.41/7, REMPEC/WG.41/8, REMPEC/WG.41/9, REMPEC/WG.41/10, REMPEC/WG.41/11/1, REMPEC/WG.41/11/2, REMPEC/WG.41/12, REMPEC/WG.41/13, REMPEC/WG.41/14, REMPEC/WG.41/INF.3, REMPEC/WG.41/INF.4, REMPEC/WG.41/INF.5, REMPEC/WG.41/INF.6, REMPEC/WG.41/INF.7, REMPEC/WG.41/INF.8, REMPEC/WG.41/INF.9, REMPEC/WG.41/INF.10, REMPEC/WG.41/INF.11

**Introduction**

1 La douzième réunion des correspondants du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC) se tiendra à St. Julian's, à Malte, du 23 au 25 mai 2017, conformément au Programme de Travail et de Budget du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (ONU Environnement), ci-après dénommé l'ONU Environnement / PAM, pour la période biennale 2016-2017, adopté par la dix-neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (« Convention de Barcelone ») et à ses Protocoles (CdP 19), qui a eu lieu à Athènes en Grèce du 9 au 12 février 2016.

2 Les principaux objectifs de la réunion sont les suivants :

- .1 faire le point sur la mise en œuvre du programme de travail du REMPEC depuis la onzième réunion des correspondants du REMPEC qui s'est tenue à Attard, à Malte du 15 au 17 juin 2015 ; et

- .2 débattre de, et s'accorder sur la proposition de programme de travail du REMPEC pour la période biennale 2018-2019 en vue de sa soumission, pour approbation, par la prochaine réunion des Points focaux de l'ONU Environnement / PAM qui aura lieu à Athènes en Grèce du 12 au 15 septembre 2017 et, pour adoption, par la vingtième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles (CdP 20) qui se tiendra à Tirana en Albanie du 17 au 20 décembre 2017.

3 Tous les correspondants gouvernementaux du REMPEC ont été invités à nommer leurs représentants à la réunion, conjointement et, en consultation, avec leurs correspondants OPRC et Prévention du REMPEC respectifs. La participation d'observateurs représentant les secteurs pétrolier, chimique, portuaire et du transport maritime au sein des délégations nationales a été fortement encouragée. L'invitation à la réunion a été également élargie aux agences spécialisées des Nations Unies, à d'autres organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi qu'aux organisations et associations professionnelles internationales dont les activités sont liées aux travaux du Centre.

4 Pour aider les participants à la réunion dans leur travail, le Secrétariat a préparé les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire de la réunion.

#### **Point 1 de l'ordre du jour**      **Ouverture de la réunion**

5 La réunion s'ouvrira le mardi 23 mai 2017 à 9 h et devrait se clôturer le jeudi 25 mai 2017 à 16 h.

#### **Point 2 de l'ordre du jour**      **Organisation des travaux**

##### **2.1 Règlement intérieur**

6 Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'applique *mutatis mutandis* aux délibérations de cette réunion.

##### **2.2 Election du bureau**

**Les participants à la réunion seront invités** à élire un Président, un Vice-président et un Rapporteur.

##### **2.3 Langues de travail**

7 Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français. Un service d'interprétation simultanée anglais-français-anglais sera assuré lors de la réunion. Tous les documents de travail seront disponibles dans les deux langues officielles du Centre, à savoir l'anglais et le français. Les documents d'information seront disponibles dans leur langue originale, à moins qu'une traduction n'ait été fournie dans la seconde langue de travail.

#### **Point 3 de l'ordre du jour**      **Adoption de l'ordre du jour**

8 L'ordre du jour, tel que proposé dans le document REMPEC/WG.41/3/1/Rev.1 et annoté dans le présent document, sera soumis aux participants à la réunion pour adoption. Les participants à la réunion seront également invités à arrêter son emploi du temps. Un projet d'emploi du temps est proposé en **annexe** du présent document.

#### **Point 4 de l'ordre du jour**      **Rapport d'avancement des activités du REMPEC depuis la onzième réunion des correspondants du REMPEC**

9 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.41/4 qui expose un aperçu des activités menées par le Centre depuis la dernière réunion des correspondants du REMPEC.

10 En particulier, le Secrétariat se référera aux Objectifs spécifiques pertinents de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021), ci-après dénommée la Stratégie régionale (2016-2021), qui est présentée en annexe du document REMPEC/WG.41/INF.3.

**Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies ainsi qu'à les commenter le cas échéant.

**Point 5 de l'ordre du jour**      **Développements au sein de l'ONU Environnement / PAM en lien avec les objectifs et fonctions du REMPEC**

11      Sous ce point de l'ordre du jour, la représentante de l'ONU Environnement / PAM présentera le document REMPEC/WG.41/5 fournissant des informations sur les développements intervenus au sein de l'ONU Environnement / PAM depuis la onzième réunion des correspondants du REMPEC. Elle abordera les principales décisions adoptées par la CdP 19 qui ont une incidence sur le travail du Centre. Elle se référera également aux récentes ratifications du Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole « Prévention et situations critiques » de 2002) à la Convention de Barcelone et synthétisera les récentes réunions des organes du système ONU Environnement / PAM-Convention de Barcelone ainsi que les activités en ce qui concerne la mobilisation des ressources, le suivi et l'évaluation. De plus, une référence sera faite à l'implication de l'ONU Environnement / PAM dans le Quarantième anniversaire du REMPEC et la soixante-dixième session du Comité de protection de l'environnement marin (MEPC) de l'Organisation maritime internationale (OMI), à la préparation de la CdP 20, ainsi qu'aux réunions et processus internationaux et régionaux futurs pertinents pour l'ONU Environnement / PAM.

**Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies ainsi qu'à les commenter comme jugé approprié.

**Point 6 de l'ordre du jour**      **Développements au sein de l'OMI en lien avec les objectifs et fonctions du REMPEC**

12      La représentante de l'OMI présentera le document REMPEC/WG.41/6/1 qui fournit un résumé des derniers développements enregistrés au niveau de l'OMI dans le domaine de la prévention, de la préparation à lutte et de la lutte contre la pollution marine provenant des navires. Elle couvrira plus particulièrement les activités récentes de l'OMI en matière de pollution opérationnelle, de gestion des eaux de ballast, de réduction des émissions de gaz à effet de serre des navires, et des mesures destinées à améliorer l'efficacité énergétique du transport maritime ainsi que de la coopération technique. L'accent sera mis sur les activités du MEPC et du Sous-comité de la prévention de la pollution et de l'intervention (PPR) de l'OMI.

13      La représentante des Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par hydrocarbures (FIPOL) présentera le document REMPEC/WG.41/6/2 fournissant des informations sur les derniers développements sur la question de l'indemnisation en cas de pollution par les navires ainsi que le travail des FIPOL depuis la dernière réunion des correspondants du REMPEC. Elle soulignera les implications de ces derniers développements et des décisions des organes directeurs des FIPOL ainsi que le travail réalisé par l'Organisations pour les États côtiers méditerranéens durant cette période.

**Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies ainsi qu'à les commenter comme jugé approprié.

**Point 7 de l'ordre du jour**      **Évaluation du niveau de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires**

14      Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.41/7 fournissant des informations sur le résultat de l'évaluation du niveau de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires, conformément au Programme de Travail et de Budget de l'ONU Environnement / PAM pour la période biennale 2016-2017.

15      En particulier, le Secrétariat se référera au Rapport synthétique d'évaluation, qui est présenté en appendice du document mentionné ci-dessus.

**Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies, à faire des commentaires sur le Rapport synthétique d'évaluation, plus particulièrement sur les recommandations spécifiques sous chaque priorité stratégique de la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires et sur chaque mesure identifiée dans le Plan d'action ainsi que sur les conclusions générales, et à examiner les propositions formulées par le Secrétariat dans le document mentionné ci-dessus.

**Point 8 de l'ordre du jour**      **Projet de Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'événement de pollution marine**

16 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.41/8 qui expose le processus qui, partant de la révision des « Principes et lignes directrices concernant la coopération et l'assistance mutuelle » en Méditerranée, a conduit à la préparation du projet de Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'événement de pollution marine, ci-après dénommé le projet de Guide méditerranéen, conformément au Programme de Travail et de Budget de l'ONU Environnement / PAM pour la période biennale 2016-2017.

17 En particulier, le Secrétariat présentera le projet de Guide méditerranéen, qui figure en appendice du document mentionné ci-dessus, et se référera aux modifications proposées sur la base du Rapport de l'atelier régional sur les accords de coopération dans le domaine de la préparation à la lutte et de la lutte contre les déversements d'hydrocarbures et de substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD) (MEDEXPOL 2016) (St. Julian's, Malte ; 14-15 décembre 2016), tel que stipulé au document REMPEC/WG.41/INF.6.

18 Le Secrétariat présentera également la revue des « Principes et lignes directrices concernant la coopération et l'assistance mutuelle » en Méditerranée, telle que reproduite en annexe 1.4 du projet de Guide méditerranéen.

**Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies, à examiner et à s'accorder sur le projet de Guide méditerranéen, y compris les « Principes et lignes directrices concernant la coopération et l'assistance mutuelle » en Méditerranée, en vue de sa soumission, pour approbation, par la prochaine réunion des Points focaux de l'ONU Environnement / PAM.

**Point 9 de l'ordre du jour**      **Partage des données, suivi et communication de l'information**

19 Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.41/9 exposant un aperçu des progrès réalisés dans le partage des données, le suivi et la communication de l'information depuis la dernière réunion des correspondants du REMPEC, pour rationaliser les obligations de communication de l'information des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, en particulier dans le cadre du Système d'information géographique intégré méditerranéen pour l'évaluation du risque et la lutte contre la pollution marine (MEDGIS-MAR), du Système d'information régional (SIR), du Système de communication d'informations de la Convention de Barcelone (SCI), et pour évaluer les synergies potentielles pour interconnecter le SIR avec le Système commun de communication et d'information d'urgence (CECIS).

20 En particulier, le Secrétariat se référera au projet révisé du formulaire de rapport sur l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, qui est présenté au document REMPEC/WG.41/INF.11.

21 Le Secrétariat abordera également la question des droits de visualisation des données nationales et fournira des informations sur l'élaboration d'un programme d'assurance-qualité pour la collecte et la communication des données, conformément à l'article 5 du Protocole « Prévention et situations critiques » de 2002, ainsi que sur l'élaboration du Rapport de statut de qualité 2017 (QSR2017) pour la Méditerranée.

**Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies et examiner les propositions formulées par le Secrétariat dans le document mentionné ci-dessus.

**Point 10 de l'ordre du jour**      **Projet de Document d'orientation pour la préparation des Plans d'action nationaux de mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021)**

22 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.41/10 qui expose le processus de développement du projet de Document d'orientation pour la préparation des Plans d'action nationaux de mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021), ci-après dénommé le projet de Document d'orientation, conformément au Programme de Travail et de Budget de l'ONU Environnement / PAM pour la période biennale 2016-2017.

23 En particulier, le Secrétariat présentera le projet de Document d'orientation qui figure en appendice I du document mentionné ci-dessus ainsi que aux révisions mineures proposées sur la base du Rapport de la réunion régionale d'experts sur les Plans d'action nationaux de mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021) (Barcelone, Espagne ; 8-9 novembre 2016), tel que stipulé au document REMPEC/WG.41/INF.5.

**Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies, à s'accorder sur le projet de Document d'orientation en tenant compte des propositions formulées par le Secrétariat dans le document mentionné ci-dessus, en vue de sa soumission, pour approbation, par la prochaine réunion des Points focaux de l'ONU Environnement / PAM.

**Point 11 de l'ordre du jour**      **Amélioration de la coopération dans le domaine des rejets illicites de substances polluantes par les navires en Méditerranée**

24 Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.41/11/1 fournissant des informations sur les différentes voies et moyens permettant d'améliorer la coopération dans le domaine des rejets illicites de substances polluantes par les navires en Méditerranée, en prenant compte du Rapport de la réunion du réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone (MENELAS) (Toulon, France ; 29 septembre – 1<sup>er</sup> octobre 2015), tel que stipulé au document REMPEC/WG.41/INF.4.

25 Le représentant de la France présentera le document REMPEC/WG.41/11/2 soumis par son gouvernement, qui stipule sa proposition de développement d'une compétence juridictionnelle régionale, avec création d'un procès-verbal régional. En particulier, il expliquera qu'afin de renforcer la coopération entre les États parties en matière de répression des actes de pollution, la France propose de développer une compétence juridictionnelle régionale en Méditerranée occidentale ainsi qu'un procès-verbal commun qui permettrait aux juridictions des États parties la poursuite de tous les individus suspectés d'avoir commis une pollution, indifféremment du lieu de pollution, hors mers territoriales. Enfin, il donnera des précisions sur la suggestion de la France d'accompagner cette coopération judiciaire avec, en aval, la création d'un « Fonds Bleu » régional, vers lequel serait reversée une partie des sanctions pécuniaires.

**Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies et examiner les propositions formulées par le Secrétariat et la France dans les documents mentionnés ci-dessus.

**Point 12 de l'ordre du jour**      **Coopération en Méditerranée pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires**

26 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.41/12 qui fournit des informations concernant la coopération en cours en région méditerranéenne pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires ainsi que les voies pour renforcer cette coopération à l'avenir.

27 En particulier, le Secrétariat se référera au lancement des célébrations du quarantième anniversaire du Centre et aux résultats de la réunion de haut niveau intitulée « Quarante ans de coopération en Méditerranée pour la prévention et la lutte contre la pollution marine par les navires », qui s'est tenue à Malte le 4 octobre 2016, à la coordination de l'intervention et l'assistance en cas de pollution marine accidentelle majeure en Méditerranée, à la coopération en matière de prévention de la pollution marine par les navires, à la coopération entre le REMPEC, la Commission européenne, l'Agence européenne pour la sécurité maritime et les Secrétariats des Accords sur les mers régionales, ainsi qu' à la coopération dans le cadre de projets en rapport avec la Stratégie régionale (2016-2021).

**Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies et à examiner les propositions formulées par le Secrétariat dans le document mentionné ci-dessus.

**Point 13 de l'ordre du jour      Groupe de Travail Technique Méditerranéen**

28 Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.41/13 faisant le point sur les avancées du Groupe de travail technique méditerranéen (MTWG) depuis la onzième réunion des correspondants du REMPEC, et proposant les activités futures à intégrer au programme de travail du MTWG pour la période biennale 2018-2019.

**Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies et examiner les propositions formulées par le Secrétariat dans le document mentionné ci-dessus.

**Point 14 de l'ordre du jour      Proposition de programme de travail du REMPEC pour la période biennale 2018-2019**

29 Le Secrétariat présentera le document REMPEC/WG.41/14 qui fournit, en son annexe, la proposition de programme de travail du Centre pour la période biennale 2018-2019, et explique le raisonnement de sa préparation.

**Les participants à la réunion seront invités** à prendre note des informations fournies ainsi qu'à examiner, débattre de, et s'accorder sur le programme de travail du REMPEC proposé pour la période biennale 2018-2019, en vue de sa soumission, pour approbation, par la prochaine réunion des Points focaux de l'ONU Environnement / PAM et, pour adoption, par la CdP 20.

**Point 15 de l'ordre du jour      Questions diverses**

30 **Les participants à la réunion seront invités** à se saisir de toute question pouvant être soulevée à ce point de l'ordre du jour.

31 En particulier, le Secrétariat présentera les documents suivants, qui sont diffusés auprès des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, conformément au Programme de Travail et de Budget de l'ONU Environnement / PAM pour la période biennale 2016-2017 :

- .1 Directives de 2011 pour le contrôle et la gestion de l'encrassement biologique des navires en vue de réduire au minimum le transfert d'espèces aquatiques envahissantes (Directives sur l'encrassement biologique), telles qu'elles figurent en appendice du document REMPEC/WG.41/INF.7 ;
- .2 Recommandations pour réduire au minimum le transfert d'espèces aquatiques envahissantes par le biais de l'encrassement biologique (salissures de la coque) dans le cas des embarcations de plaisance, telles que stipulées en appendice du document REMPEC/WG.41/INF.8 ; et
- .3 Directives visant à réduire les bruits sous-marins produits par les navires de commerce afin d'atténuer leurs incidences néfastes sur la faune marine, telles qu'elles figurent en appendice du document REMPEC/WG.41/INF.9.

32 Le représentant de Sea Alarm (membre de l'Unité d'assistance méditerranéenne) présentera le document REMPEC/WG.41/INF.10 fournissant des informations sur les développements récents en matière de préparation et de lutte internationales pour le nettoyage de littoraux et de faunes pollués par les hydrocarbures.

33 Sous ce point de l'ordre du jour, l'opportunité sera donnée aux organisations qui en expriment le souhait de fournir des informations générales sur certaines de leurs activités pouvant intéresser les participants à la réunion.

**Point 16 de l'ordre du jour**      **Adoption du rapport de la réunion**

34 Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour examen et adoption.

**Point 17 de l'ordre du jour**      **Clôture de la réunion**

35 La réunion sera clôturée par son Président le jeudi 25 mai 2017 à 16 h.



**Annexe – Projet d’emploi du temps**

<b>Jour 1 – mardi 23 mai 2017</b>		
8 h 30 – 9 h	<i>Inscription des participants</i>	
9 h – 10 h	Point 1 de l’ordre du jour	Ouverture de la réunion
10 h – 10 h 30	<b><i>Pause-café</i></b>	
10 h 30 – 11 h	Point 2 de l’ordre du jour	Organisation des travaux
	Point 3 de l’ordre du jour	Adoption de l’ordre du jour
11 h – 11 h 30	Point 4 de l’ordre du jour	Rapport d’avancement des activités du REMPEC depuis la onzième réunion des correspondants du REMPEC
11 h 30 – 12 h	Point 5 de l’ordre du jour	Développements au sein de l’ONU Environnement / PAM en lien avec les objectifs et fonctions du REMPEC
12 h – 12 h 30	Point 6 de l’ordre du jour	Développements au sein de l’OMI en lien avec les objectifs et fonctions du REMPEC
12 h 30 – 14 h	<b><i>Déjeuner</i></b>	
14 h – 14 h 45	Point 7 de l’ordre du jour	Évaluation du niveau de mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast des navires
14 h 45 – 15 h 30	Point 8 de l’ordre du jour	Projet de Guide méditerranéen sur la coopération et l’assistance mutuelle pour l’intervention d’urgence en cas d’événement de pollution marine
15 h 30 – 16 h	<b><i>Pause-café</i></b>	
16 h – 16 h 45	Point 8 de l’ordre du jour (suite.)	Projet de Guide méditerranéen sur la coopération et l’assistance mutuelle pour l’intervention d’urgence en cas d’événement de pollution marine
16 h 45 – 17 h 30	Point 9 de l’ordre du jour	Partage des données, suivi et communication de l’information

<b>Jour 2 – mercredi 24 mai 2017</b>		
9 h – 9 h 45	Point 10 de l'ordre du jour	Projet de Document d'orientation pour la préparation des Plans d'action nationaux de mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2016-2021)
9 h 45 – 10 h 30	Point 11 de l'ordre du jour	Amélioration de la coopération dans le domaine des rejets illicites de substances polluantes par les navires en Méditerranée
10 h 30 – 11 h	<b>Pause-café</b>	
11 h – 11 h 45	Point 11 de l'ordre du jour (suite.)	Amélioration de la coopération dans le domaine des rejets illicites de substances polluantes par les navires en Méditerranée
11 h 45 – 12 h 30	Point 12 de l'ordre du jour	Coopération en Méditerranée pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires
12 h 30 – 14 h	<b>Déjeuner</b>	
14 h – 14 h 30	Point 13 de l'ordre du jour	Groupe de Travail Technique Méditerranéen
14 h 30 – 15 h 30	Point 14 de l'ordre du jour	Proposition de programme de travail du REMPEC pour la période biennale 2018-2019
15 h 30 – 16 h	<b>Pause-café</b>	
16 h – 17 h	Point 14 de l'ordre du jour (suite.)	Proposition de programme de travail du REMPEC pour la période biennale 2018-2019
17 h – 17 h 30	Point 15 de l'ordre du jour	Questions diverses

<b>Jour 3 – jeudi 25 mai 2017</b>		
13 h – 14 h 30	<b>Déjeuner</b>	
14 h 30 – 15 h 30	Point 16 de l'ordre du jour	Adoption du rapport de la réunion
15 h 30 – 16 h	Point 17 de l'ordre du jour	Clôture de la réunion